

**Sujet :** [INTERNET] projet méthanisation Grandvelle et Le Perrenot par Naturalgie

**Date :** 29/03/2022 10:29

**Pour :** pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr

Objet : Observations sur le projet de construction d'un méthaniseur à Grandvelle et le Perrenot par Naturalgie

Monsieur le Préfet,

Professeure retraitée des Universités dans le domaine de la chimie, j'ai pris connaissance avec un regard scientifique du projet de construction d'un méthaniseur à Grandvelle et le Perrenot par Naturalgie. Je ne suis pas contre la méthanisation, qui fait partie des moyens de production d'énergie, lorsqu'elle est réalisée à l'échelle locale d'une ferme pour valoriser les déchets. Mais je tiens à vous **exprimer mon opposition à ce projet** pour les raisons suivantes :

- Le modèle économique (rendements agricoles et rendement énergétique) ne semble pas réaliste. C'est déjà le cas d'un point de vue général selon le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

« *Rentabilité économique*

*La technique est assez lourde en investissements et la rentabilité des*

*installations actuelles de méthanisation agricoles repose encore assez*

*largement sur un allègement du coût par des aides à l'investissement*

*et des tarifs de rachat de l'électricité spécifiques. » <https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets/passer-a-l'action/valorisation-organique/methanisation>*

- Le rendement prévu des cultures intermédiaires dans ce dossier est-il trop optimiste ?

Le changement climatique qui n'est plus contesté (voir rapport du GIEC) va entraîner une augmentation de la fréquence des périodes de canicules, donc de sécheresses, mais aussi de fortes pluies. Cette alternance va diminuer les rendements des cultures. Cet aspect important ne semble pas pris en compte dans le dossier de ce projet de méthanisation. L'alimentation du méthaniseur via uniquement des CIVES sera-t-il possible sur la durée ? ou se fera-t-il au détriment des cultures alimentaires et de l'élevage ? Faut-il nourrir les humains et les animaux ou le méthaniseur ?

- La ressource en eau sera-t-elle suffisante ? Au cours des 3 années consécutives (2018 à 2020) de sécheresses (voir bulletins de la DREAL), des arrêtés préfectoraux ont limité l'usage de l'eau en Haute-Saône y compris en automne. Est-il raisonnable d'utiliser la ressource en eau pour des cultures dans le but de produire de l'énergie alors que l'eau sera indispensable pour les humains et les animaux ?
- Du fait du changement climatique, il sera nécessaire de limiter l'évaporation de l'eau et l'érosion des sols par du couvert végétal. Les cultures intermédiaires et les déchets des cultures seront de plus en plus nécessaire sous forme de paillis pour protéger les sols. La préservation de la ressource en eau et en carbone pour les sols est indispensable pour éviter leur épuisement et permettre le développement de micro-organismes afin de garantir la croissance des cultures en limitant la quantité d'intrants chimiques. De plus, un sol poreux évite également le ruissellement en cas de

fortes pluies et donc la pollution des nappes phréatiques et des rivières.

- D'un point de vue du bilan énergétique, le gain d'énergie obtenu par la production de méthane est fortement impacté par l'énergie fossile nécessaire pour la construction du méthaniseur et son fonctionnement: circulation des camions pour le transport des intrants et le déplacement du digestat sur les 3 plateformes ainsi que des tracteurs pour l'épandage sur les champs.
- Il en est de même du bilan carbone. En supposant que le méthaniseur soit parfaitement étanche, quel est le bilan des gaz à effet de serre pour produire et faire fonctionner ce type de méthaniseur, dont la majeure partie du transport des intrants au méthaniseur (jusqu'à une distance d'une cinquantaine de kilomètres) et de l'épandage du digestat ne se feront pas à proximité du site ?
- Le risque de pollution des nappes phréatiques et des rivières par excès de digestat épandu n'est pas négligeable. Le sous-sol de la Haute-Saône étant essentiellement karstique, les pollutions peuvent être transportées loin du lieu d'épandage. Au lieu de fertiliser le sol, les rivières sont fertilisées et cela entraîne la prolifération d'algues au détriment de la faune piscicole.
- L'artificialisation des sols pour l'ensemble du projet est environ de 7ha auxquels il faut ajouter les plateformes de stockage du digestat. Cette artificialisation est-elle cohérente avec les recommandations du gouvernement ? « *L'artificialisation du territoire a des conséquences sur la nature. Elle engendre une perte de ressources en sol pour l'usage agricole et pour les espaces naturels. Elle imperméabilise certains sols, ce qui accroît la vulnérabilité aux inondations, et a également un impact sur la biodiversité.* » <https://www.gouvernement.fr/indicateur-artificialisation-sols>. « *Il devient donc urgent de freiner l'artificialisation des terres et d'en renaturer certaines lorsque c'est possible. C'est l'ambition portée par l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN) inscrit au plan biodiversité présenté par le gouvernement à l'été 2018.* » <https://www.strategie.gouv.fr/publications/objectif-zero-artificialisation-nette-leviers-protger-sols>

En plus de ces différentes raisons, la sécurité des riverains, en particulier des enfants, au cours du passage des camions, la pollution olfactive du méthaniseur et des plateformes (que nous pouvons expérimenter en nous promenant sur les petites routes en Haute-Saône), la dépréciation des biens immobiliers sont également des aspects importants à prendre en compte pour la population des communes concernées. A cela s'ajoute la détérioration des routes par le passage des camions, dont la remise en état est financée par nos impôts.

Les exemples de signalements des inconvénients/avantages sur ce type de méthaniseur sont nombreux en France et en Europe.

En souhaitant que mes remarques soient prises en compte, veuillez agréer Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses,

Claudine Filiâtre

████████████████████

██████████